Image not found or type unknown

Tuyau de gaz à nu sur trottoir

Par **Gide**, le **23/11/2011** à **11:42**

Bonjour,
Nous avons demandé à la mairie la construction d'un bateau pour accéder à notre garage. Une entreprise mandatée par la mairie a commencé le travail le 30 septembre 2011 mais elle a découvert un tuyau de gaz en surface sur le trottoir. Elle a arrêté les travaux sans bitumer le trottoir et en a rendu compte au service de voirie de la mairie pour demander l'intervention d'une autre entreprise qui devrait s'occuper de l'enfouissement du tuyau. Deux mois après, rien ne s'est passé. Il y a toujours des barrières de sécurité le long du trottoir nous empêchant de rentrer notre véhicule dans notre garage. Nous avons déjà contacté le service voirie de la mairie à plusieurs reprises mais eux-mêmes n'arrivent pas à obtenir une intervention rapide de l'entreprise. Quel recours avons-nous ?
Merci de votre réponse

Par **pat76**, le **26/11/2011** à **12:55**

Bonjour

Peut être faudrait-il prévenir GDF de la situation.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés